Rhône-Alpes, Loire
Saint-Paul-d'Uzore
le Bourg

Mairie, école primaire

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42003018
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : mairie, école primaire

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village ; bâti lâche
Références cadastrales : 1986. A2 217, 218

Historique

Depuis la 1ère moitié du 19e siècle, la commune de Saint-Paul-d'Uzore dépend de sa voisine de Chalain-d'Uzore pour une grande partie du quotidien de la vie de la commune : école, culte, cimetière. A partir de 1881, la commune de Saint-Paul projette la construction d'une école indépendante au bourg, bien que la population agglomérée y soit très réduite. Il s'agirait au moins de l'école des garçons, la commune de Saint-Paul examinant la possibilité de construire une école de filles partagée avec Chalain-d'Uzore. Finalement, les deux communes ne parviennent pas à se mettre d'accord et en 1887, le projet d'école pour Saint-Paul-d'Uzore est dressé par l'architecte Barou, de Montbrison, sur un terrain cédé par Théobald Roux de Laplagne, alors maire de la commune. Un devis rectificatif est voté en 1888, et l'école assurée dès 1889. Il y a une trentaine d'élèves, et le conseil municipal utilise une salle pour ses réunions. L'école a fermé en 1983. Une extension de la mairie a été édifiée au début du 20e siècle sur la parcelle voisine, au sud.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1887 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Barou (architecte, attribution par source, ?)

Description

L'école est édifiée en bordure du chemin rural qui passe devant le château de la Pierre avant de traverser le mont d'Uzore pour rejoindre la commune de Chalain-d'Uzore. Le bâtiment a un sous-sol (partiellement décaissé côté jardin), avec quatre travées : côté cour, de droite à gauche : porte de l'escalier, porte d'entrée du rez-de-chaussée, porte et fenêtre d'une salle. Un préau couvert est édifié dans la cour. Les murs sont en moellon de pierre sur soubassement de basalte, les encadrements et chaînes d'angle sont en brique ; l'ensemble est recouvert d'un enduit au ciment (encadrements moulurés en ciment). Le toit est à longs pans, en tuile plate mécanique ; corniche en ciment (cartouche mouluré sans inscription côté cour).

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre ; basalte ; enduit ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile plate mécanique
Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, 1 étage carré, comble à surcroît
Type(s) de couverture : toit à longs pans

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Loire. Série O : 1510 (Saint-Paul-d'Uzore, 1841-1887). Lettre ministère de l'intérieur au**
  AD Loire. Série O : 1510 (Saint-Paul-d'Uzore, 1841-1887). **Lettre ministère de l'intérieur au préfet, 14 mars 1850**. Le maire de Saint-Paul-d'Uzore demande son rattachement à Chalain-d'Uzore sur la question de l'enseignement primaire.

- **AD Loire. Série O : 1510 (Saint-Paul-d'Uzore, 1841-1887). Lettre du maire au préfet, 16 novembre**
  AD Loire. Série O : 1510 (Saint-Paul-d'Uzore, 1841-1887). **Lettre du maire au préfet, 16 novembre 1852**. Saint-Paul-d'Uzore n'a pas d'école, les enfants de la commune vont à celle de Chalain-d'Uzore, mais Saint-Paul ne participe pas aux dépenses.

- **AC Saint-Paul-d'Uzore. Registre des délibérations du conseil municipal, 11 février 1866-8 septembre**
  AC Saint-Paul-d'Uzore. Registre des délibérations du conseil municipal, 11 février 1866-8 septembre 1907. - **Délibération du 10 janvier 1873**. La commune ne possède pas de maison commune. - **Délibération du 12 avril 1881**. Une commission a été nommée par les conseils municipaux de Saint-Paul et Chalain-d'Uzore pour décider d´un projet de construction d'une école commune. Ce projet commun n'a pas de suite et les habitants de Saint-Paul font une pétition pour la construction d'une école au bourg de la commune. Le conseil est d'accord et autorise le maire à en faire dresser les plans et devis. - **Délibération du 14 novembre 1881**. La commune de Saint-Paul-d'Uzore, malgré sa très faible population agglomérée, souhaite la construction d'une école primaire au bourg. Le conseil accepterait cependant de faire construire une école de filles à Chalain-d´Uzore, où l'école mixte est insuffisante et mal installée, aux frais des deux communes selon leur population. Saint-Paul payerait donc un tiers des dépenses, et pose comme condition que si Saint-Paul se sépare de Chalain, cette dernière devra rendre à Saint-Paul le tiers de la valeur de l'école des filles (estimée au moment de la séparation). - **Délibération du 30 novembre 1885**. La commune de Chalain-d'Uzore a refusé les conditions proposées par Saint-Paul pour la construction d'une école. Saint-Paul persiste dans sa volonté de construire une école au bourg. - **Délibération du 22 novembre 1886**. Le conseil municipal cherche en vain depuis longtemps un terrain pour établir une maison d'école à Saint-Paul. Le maire Théobald Roux de Laplagne propose à la vente un terrain d´environ 10 ares (parcelle A 274), en limite est du chemin de grande communication Nervieux-Montbrison, pour 400 F. - **Délibération du 7 juin 1887**. Plans, devis et cahier des charges dressés par M. Barou pour la construction de l'école mixte (devis de 13330 F) sur le terrain projeté. - **Délibération du 16 novembre 1887**. Projet d'école approuvé par les autorités. - **Délibération du 28 juin 1888**. Plans et devis pour travaux rectificatifs et supplémentaires à exécuter à l'école (remplacer le carrelage dans la classe pour du plancher, "substitution de la maçonnerie ordinaire en remplacement du pisé de terre" dans "l'élévation du mur de refend" ; construction d'un grenier, achèvement du mur de clôture, creuser un puits (devis du 12 juin). - **Délibération du 19 novembre 1889**. Assurance de l'école contre l'incendie. La commune entretient un instituteur laïc et une maîtresse de couture. - **Délibération du 27 mai 1901**. Loi du 30 octobre 1886 : les écoles mixtes doivent être dirigées par des institutrices. "La commune s'est imposée des sacrifices pour construire une maison d'école... (avec) appartements convenables, mairie, jardin, salle de classe vaste... pouvant contenir jusqu'à 40 élèves". Il y a 31 élèves. L'instituteur est secrétaire de mairie ; la mairie est sans archives et est installée dans une des salles de l'école. Le conseil municipal veut garder son instituteur et paiera lui-même la maîtresse de couture.

Illustrations

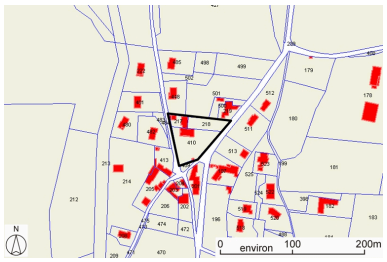

Plan de situation, sur fond de plan cadastral. Section A2, échelle originale 1:2500. Source : Direction générale des Finances Publiques. Cadastre mis à jour en 2010. Dess. Caroline Guibaud IVR82_20124203244NUD

Vue d'ensemble côté cour. Phot. Caroline Guibaud IVR82_20124203121NUCA

Vue générale avec l'extension, côté jardin. Phot. Caroline Guibaud IVR82_20124203120NUCA

Vue de la façade sur jardin, en travaux. Phot. Didier Gourbin IVR82_20064201220NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Saint-Paul-d'Uzore (IA42001394) Saint-Paul-d'Uzore
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire

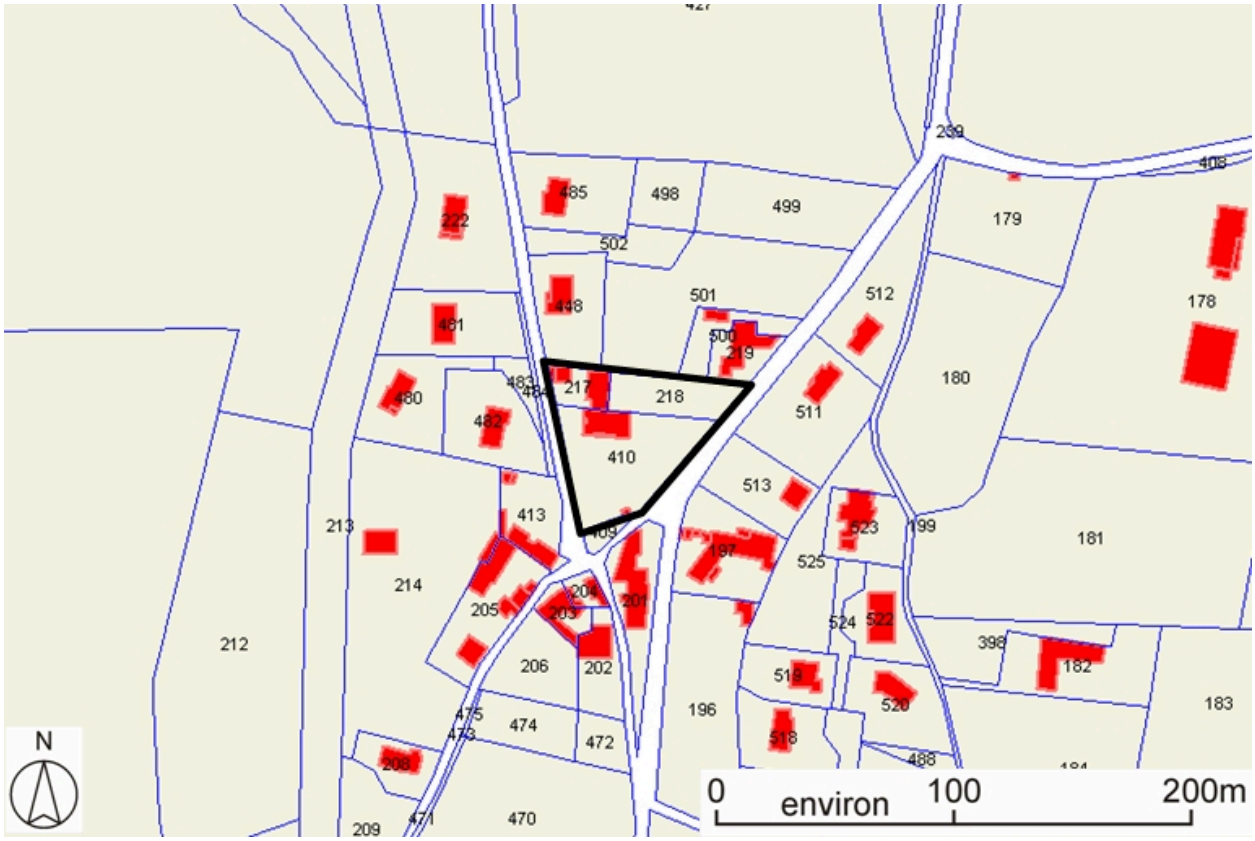

Plan de situation, sur fond de plan cadastral. Section A2, échelle originale 1:2500. Source : Direction générale des Finances Publiques. Cadastre mis à jour en 2010.

IVR82_20124203244NUD
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble côté cour.

IVR82_20124203121NUCA
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale avec l'extension, côté jardin.

IVR82_20124203120NUCA
Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud
Date de prise de vue : 2006
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la façade sur jardin, en travaux.

IVR82_20064201220NUCA
Auteur de l'illustration : Didier Gourbin
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation